

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023 à 18h30

N°DCM2023.09.27/07

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage
Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON
Secrétaire de séance : Monsieur Thierry Alain BETHAZ
Rapporteur : Monsieur le Maire

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Jean-Michel REBET (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Sébastien COTTET (Procuration à Claude THABUIS)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Convention d'organisation par le centre de gestion des commissions d'évaluation prévues par le décret n°2020-569 du 13 mai 2020

Une expérimentation a été mise en place par la loi du 6 août 2019, à compter du 1er janvier 2020, pour permettre l'accès à des fonctions de niveau supérieur aux fonctionnaires en situation de handicap (visés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail).

Ainsi, le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 prévoit une voie dérogatoire permettant aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation des travailleurs handicapés (BOETH) d'accéder à un corps, cadre d'emplois de niveau supérieur ou à une catégorie supérieure sous certaines conditions.

Ce décret vient fixer les conditions de mise en œuvre de cette expérimentation :

- Les bénéficiaires,
- Les conditions et le dépôt des candidatures,
- La procédure de sélection et l'appréciation de l'aptitude professionnelle,
- Le déroulement de la période de détachement et les modalités de formation,
- L'appréciation de l'aptitude professionnelle au terme de la période de détachement.

Afin de mettre en place la commission BOETH, la commune de La Roche-sur-Foron doit conventionner avec le CDG74.

La convention a pour objet l'organisation des commissions instituées par le décret n° 2020-569 par le CDG74 pour le compte de la collectivité signataire

Vu le Code du Travail, notamment ses articles L. 5212-13 et L. 6227-1,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 93,

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à cette convention afin de permettre l'accès à certains de ses agents en situation de handicap à des fonctions de niveau supérieur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE** de mettre en place l'expérimentation prévue par la loi du 6 août 2019 au sein de la collectivité,
- **APPROUVE** la convention confiant au Centre de Gestion de la Haute-Savoie l'organisation des commissions d'évaluation prévue par le décret n°2020-569 du 13 mai 2020, telle que jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 3 octobre 2023
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 27 septembre 2023

Le Secrétaire de séance
Thierry Alain BETHAZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'T' and 'B' intertwined.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

The image shows a circular official seal of the Municipality of La Roche-sur-Foron, Haute-Savoie, identical to the one on the left. A handwritten signature in black ink is written over the seal.